

Prêts d'APD et financement des investissements du secteur privé

Apports d'aide concessionnelle pour soutenir le développement et l'appropriation des régions en développement

Dans bien des pays en développement, l'infrastructure économique et sociale est insuffisante, notamment les services de l'électricité, du gaz, des transports, ainsi que les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Ces dernières années, des enjeux mondiaux tels que le VIH/sida et d'autres maladies transmissibles, la pollution de l'air et de l'eau, le changement climatique, les conflits et le terrorisme, ainsi que les crises financières sont venus s'ajouter aux problèmes de pauvreté. Pour répondre à ces enjeux, la communauté internationale a fixé des objectifs communs, les OMD (objectifs du Millénaire pour le développement), tandis que chaque pays formulait une série de mesures.

Les prêts d'APD constituent des apports de fonds relativement importants, accordés à des conditions concessionnelles aux pays et régions en développement, afin de soutenir leurs efforts de croissance et leurs initiatives de développement.

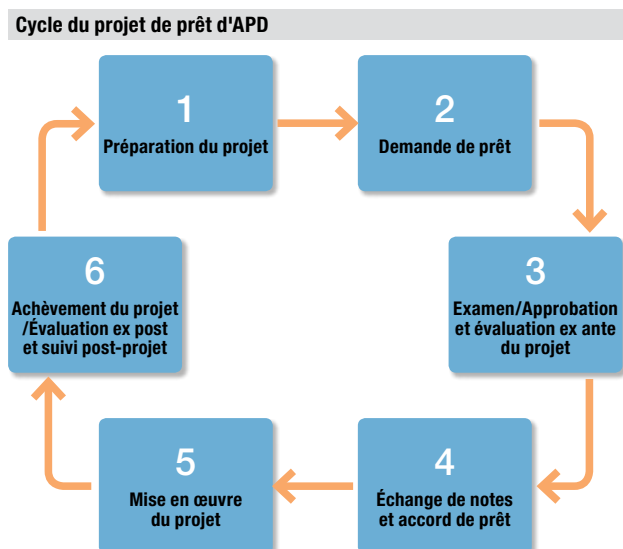
Prêts d'APD

● Soutenir et stimuler l'appropriation des pays en développement

L'appropriation est essentielle pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté des pays en développement. Étant assortis d'un remboursement, les prêts d'APD favorisent une utilisation efficiente des fonds empruntés et une supervision adaptée des projets qu'ils financent, facilitant ainsi l'appropriation des pays en développement. Les prêts d'APD exercent par ailleurs une pression budgétaire relativement faible pour l'État japonais et constituent par conséquent un instrument pérenne de l'APD.

● Déroulement des prêts d'APD : Cycle du projet

Les prêts d'APD comportent six étapes. Les enseignements tirés de l'évaluation ex post, qui constitue la dernière étape du cycle du projet, sont réinjectés dans la préparation des nouveaux projets. Cet enchaînement de phases est appelé le « cycle du projet ».



● Types de prêts d'APD

1. Prêts pour les projets

1) Prêts-projets

La grande majorité des prêts d'APD sont des prêts-projets. Ce type de financement permet la fourniture d'installations, d'équipements et de services, et/ou la réalisation de travaux de génie civil et d'autres travaux associés, notamment des routes, des centrales électriques ou des installations d'irrigation, d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

2) Prêts pour les services d'ingénierie (SI)

Les prêts de ce type sont utilisés pour les services d'ingénierie (SI) nécessaires aux stades de l'étude et de la planification des projets. Ces services comprennent des études de faisabilité, des études approfondies du projet sur site, des avant-projets détaillés et la préparation des documents d'appel d'offres. Comme pour le prêt-projet, l'obtention de ce type de prêt est subordonnée à l'exécution préalable d'une étude de faisabilité ou similaire et à la confirmation de la nécessité et de la pertinence du projet.

3) Prêts aux intermédiaires financiers

Ces prêts sont octroyés aux institutions financières du pays bénéficiaire en s'appuyant sur le système financier du pays concerné. Ils financent la mise en œuvre des politiques définies, notamment la promotion des PME dans les secteurs de la production manufacturière, de l'agriculture et des autres industries spécifiées, ainsi que la construction d'installations destinées à améliorer le niveau de vie des personnes ayant de faibles revenus. Ces prêts sont dits « en deux temps », car les fonds transitent par au moins deux institutions financières avant de parvenir aux bénéficiaires finaux. Ce type de prêt permet de proposer des fonds à un grand nombre de bénéficiaires finaux dans le secteur privé. Étant accordés par des institutions financières locales, ils permettent également de renforcer les capacités opérationnelles de ces institutions et de développer le secteur financier des pays bénéficiaires.

4) Prêts sectoriels

Les prêts sectoriels servent à la fourniture de matériel et d'équipements, de services et de conseils requis pour la mise en œuvre des plans d'aménagement d'un secteur particulier comprenant plusieurs sous-projets. D'autre part, ils contribuent à l'amélioration des politiques et des systèmes du secteur concerné.

2. Prêts hors projets

1) Prêts-programmes

Les prêts de ce type soutiennent la mise en œuvre de stratégies nationales et de stratégies de réduction de la pauvreté des pays en développement qui souhaitent améliorer leurs politiques et opérer des réformes globales de leurs systèmes. Depuis quelques années, le type de prêt le plus courant consiste à intégrer directement l'apport de ressources dans le budget du pays ciblé. Après confirmation de la mise en œuvre des premiers éléments de réforme, les consultations se poursuivent dans le cadre d'un soutien aux réformes à long terme.

Dans de nombreux cas, les prêts de ce type prennent la forme d'un cofinancement avec la Banque mondiale ou d'autres banques multilatérales de développement (BMD).

2) Prêts de soutien à la balance des paiements

Ces prêts sont accordés aux pays en développement confrontés à des difficultés économiques et exposés à des taux de change toujours plus défavorables. Ils permettent de financer les importations urgentes et essentielles de matériel, et de stabiliser l'économie. Ces prêts sont souvent utilisés pour importer des marchandises dont les gouvernements du Japon et du pays bénéficiaire auront convenu au préalable : machinerie industrielle et matières premières, engrais et pesticides, machines agricoles ou d'autres types.

3) Prêts-programmes sectoriels

Ce sont des prêts de soutien à la balance des paiements qui servent également à soutenir les politiques de développement dans les secteurs prioritaires des pays partenaires. Les fonds en devises locales (fonds de contrepartie), d'un montant correspondant à celui qui a été versé à l'importateur en devises étrangères, sont utilisés pour des investissements destinés au développement d'un secteur spécifique.

Financement des investissements du secteur privé

● Soutien aux projets de développement du secteur privé dans les pays en développement

Ces dernières années, avec la forte progression de l'aide des organisations internationales et des donateurs européens et américains au secteur privé, ce dernier joue un rôle de plus en plus important dans le développement économique et social des pays en développement. Le financement des investissements du secteur privé vise à stimuler l'activité économique et à améliorer le niveau de vie des populations des pays en développement par des investissements privés et des prêts pour des projets entrepris par le secteur privé dans les pays en développement. La reprise intégrale du financement des investissements du secteur privé est devenue effective en 2012 à l'issue de la phase pilote commencée en 2011.

● Étendue de l'aide

Le financement des investissements du secteur privé étant réservé à des projets ayant un haut niveau d'efficacité, le programme cible les trois domaines suivants : (1) les infrastructures et l'accélération de la croissance ; (2) les OMD et la réduction de la pauvreté ; et (3) le changement climatique.

● Structure organisationnelle de l'évaluation et du contrôle du risque

Le financement des investissements du secteur privé a repris avec une structure organisationnelle adaptée pour l'évaluation et le contrôle du risque. Parallèlement aux vérifications et contrôles mutuels entre les départements concernés, la JICA assure une gestion de portefeuille pour l'ensemble du programme par un compte indépendant¹, et elle renforce sa capacité à mettre en œuvre des projets, et à évaluer et gérer les risques.

Utilisation de prêts d'APD pour les projets d'infrastructures en PPP

Dans les pays en développement, la forte demande de développement des infrastructures, associée aux pressions sur les budgets nationaux, incite les gouvernements à se tourner vers le secteur privé pour trouver de nouveaux financements.

De nombreuses entreprises au Japon et ailleurs sont de plus en plus intéressées par les projets d'infrastructures en PPP, et ce malgré plusieurs problèmes, notamment la charge représentée par un investissement initial colossal, la répartition des risques entre le gouvernement et le secteur privé, et la recherche de rentabilité. Pour répondre à ces défis, l'importance de l'aide publique des gouvernements des pays en développement pour les projets d'infrastructures en PPP ne doit pas être négligée.

Dans ce contexte, la JICA a introduit de nouveaux dispositifs pour utiliser les prêts d'APD afin de soutenir les dépenses et garanties assumées par les gouvernements des pays en développement. Ces efforts devraient soulager le fardeau qui pèse sur les budgets publics des pays bénéficiaires et faciliter les projets d'infrastructures en PPP.

Les financements compensatoires (Viability Gap Funding-VGF)

Pour combler le déficit de financement des projets d'infrastructures essentiels du point de vue économique, le produit des prêts d'APD sera utilisé par les pays en développement comme un financement compensatoire destiné à assurer la viabilité des projets d'infrastructures en PPP.

Participation au capital (Equity Back Finance-EBF)

Le produit des prêts d'APD sera utilisé par les pays en développement en tant que participation au capital pour des projets d'infrastructures en PPP.

Dispositif de renforcement du crédit pour le développement des infrastructures en PPP

Ce dispositif permet aux gouvernements bénéficiaires de développer et mettre en œuvre des mesures pour assurer les remboursements en se basant sur les contrats de vente, ce qui encourage les investissements dans les infrastructures à travers l'approche du PPP avec un partage optimal des risques entre les entités privées et publiques.

1. Au 31 mars 2015 (fin de l'exercice 2014), sur le compte indépendant réservé au financement des investissements du secteur privé, les prêts représentent 1,1 milliard JPY, les actions des sociétés liées 43 milliards JPY et les titres de placement 100 millions JPY. À la même date, les revenus ordinaires représentent 36,4 milliards JPY (dont 36,2 milliards JPY de dividendes sur les placements) et le revenu net est de 36,1 milliards JPY pour l'exercice 2014. Le compte indépendant a reçu des actifs suite aux opérations de financement des investissements du secteur privé le 1^{er} octobre 2008, lorsque la JICA a adopté sa structure actuelle. Les revenus ordinaires sont divisés en dividendes sur les placements, en intérêts sur les prêts et autres revenus liés au financement des investissements du secteur privé. Les dépenses ordinaires sont constituées des pertes de valeur des actions des sociétés liées, des pertes sur les titres de placement, des intérêts sur les emprunts, des provisions en prévision de pertes liées aux prêts, des dépenses d'externalisation et d'autres dépenses liées au financement des investissements du secteur privé. Les revenus et dépenses qui ne sont pas directement liés au financement des investissements du secteur privé (dépenses d'amortissement, dépenses immobilières, dépenses liées au personnel, etc.) n'apparaissent pas sur le compte indépendant.